

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU C.I.A.S. HAUT VAL DE SEVRE DU MERCREDI 17 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept juillet à quinze heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 5 juillet 2024 puis le 12 juillet 2024, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Etaient présents :

Ayant voix délibérative :

Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Nathalie PETRAULT, Jean-Luc BARBIER

N'ayant pas voix délibérative :

Jérôme LARQUIER, Florence MARSTEAU, Mélina TALON

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGÉ, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et lit le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 01-07-2024**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE – VOTE DU FORFAIT DEPENDANCE 2024**

Monsieur le Président expose l'arrêté portant notification du forfait global dépendance.

Pour l'exercice 2024, le forfait global dépendance est de 326 422.19 €.

Jean-Luc BARBIER se demande quel déficit il va y avoir avec ce montant proposé par le Département. Il indique que seuls deux établissements dans le Département sont à l'équilibre budgétaire. Il invite les directeurs des structures à informer leurs Présidents afin que des écrits soient réalisés pour alerter sur la situation des budgets car leur responsabilité est engagée. Il ajoute que les fédérations de directeurs ont déjà alerté mais que cela ne remonte pas au niveau de l'Etat.

Daniel JOLLIT informe que le sénateur et les députés ont été alertés et que l'objectif est que l'information remonte.

Jean-Luc BARBIER indique qu'il conviendrait de porter plainte. Par ailleurs, il explique qu'un autre problème est à considérer, celui du taux d'évolution de la tarification qui est trop faible (quelques centimes en 20 ans).

Florence MARSTEAU précise que les personnes aujourd'hui sont en perte d'autonomie plus importante ces 5 dernières années et qu'il n'y a pas cette considération dans les points GIR aujourd'hui. Les efforts de gestion ont été réalisés par les EHPADs, ils ont répondu favorablement sur les leviers engagés afin de limiter le déficit mais aujourd'hui il n'y a plus de marge de manœuvre.

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **REJETE le forfait global 2024, estimant que le montant doit être porté à 646 217,05 € pour équilibrer le budget de l'EHPAD ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 02-07-2024**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE – VOTE DE L'EPRD « ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES » 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Président expose à l'Assemblée :

Vu la notification ARS 2024-1, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2024 est fixé comme suit :

DEPENSES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	404 750.00 €	40 450.00 €	46 000.00 €	491 200.00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 049 876.00 €	619 654.05 €	920 815.31 €	2 579 471.54 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	259 332.00 €	9 683.00 €	82 081.00 €	351 096.00 €
TOTAL DES CHARGES	1 713 958.00 €	669 787.05 €	1 038 022.49 €	3 421 767.54 €
RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : produits de la tarification	1 663 900.00 €	646 217.05 €	1 365 618.00 €	3 328 140.36 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	46 600.00 €	23 570.00 €	15 000.00 €	85 170.00 €
Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	3 458.00 €	- €	6 990.00 €	10 448.00 €
TOTAL DES PRODUITS	1 713 958.00 €	669 787.05 €	1 387 608.00 €	3 771 353.05 €
RESULTAT PREVISIONNEL	- €	- €	+349 585.51 €	+349 585.51 €
Reprise résultat antérieur				213 548.67 €
RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL				+136 036.84 €

Le Président rappelle la délibération du 18 avril 2024, il convient donc de procéder à la décision modificative suivante :

Compte	Libellé	Augmentation de crédit
735111 (soin)	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire	+168 171.00€

Section d'investissement :

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	372 981.51 €
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5 633.00 €
13188	Subvention	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
	Total des ressources	410 414.51 €
	Prélèvement sur le fonds de roulement	0.00 €
	Total équilibre du tableau de financement	410 414.51 €
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	5 530.00 €
2154	Installations, matériel et outillages techniques	3 000.00 €
2181	Installation générales, agencement	7 000.00 €
2184	Mobilier	3 000.00 €
	Total des emplois	50 330.00 €
	Apport au fonds de roulement	360 084.51 €
	Total équilibre du tableau de financement	410 414.51 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 ;**
- **VALIDE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024, telle qu'elle est présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

EHPAD « LA CROIX D'HERVAULT » PAMPROUX

Délibération N° 03-07-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT – VOTE DU FORFAIT DEPENDANCE 2024

Monsieur le Président expose l'arrêté portant notification du forfait global dépendance.

Pour l'exercice 2024, le forfait global dépendance est de 192 749.36 €.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **REJETE le forfait global 2024, estimant que le montant doit être porté à 585 509 € pour équilibrer le budget de l'EHPAD ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 04-07-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT – VOTE DE L'EPRD « ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES » 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Président expose à l'Assemblée :

Vu la notification ARS 2024-1, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2024 est fixé comme suit :

DEPENSES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	351 750.00 €	40 950.00 €	30 000.00 €	425 700.00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 083 414.00 €	536 377.00 €	770 750.00 €	2 390 541.00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	222 468.00 €	31 632.00 €	54 812.00 €	308 912.00 €
TOTAL DES CHARGES	1 657 632.00 €	608 959.00 €	858 562.00 €	3 125 153.00 €
RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : produits de la tarification	1 426 316.00 €	585 509.00 €	1 162 596.00 €	3 174 421.00 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	82 000.00 €	23 450.00 €	5 000.00 €	110 450.00 €
Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	14 819.00 €	- €	- €	14 819.00 €
TOTAL DES PRODUITS	1 523 135.00 €	608 959.00 €	1 167 596.00 €	3 299 690.00 €
RESULTAT PREVISIONNEL	-134 497.00 €	- €	309 034.00 €	+174 537.00 €
Reprise résultat antérieur				-371 690.16 €
RESULTAT PREVISIONNEL				-197 153.16 €

Le Président rappelle la délibération du 18 avril 2024, il convient donc de procéder à la décision modificative suivante :

Compte	Libellé	Augmentation de crédit
735111 (soin)	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire	+33 633.00€

Section d'investissement :

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	191 954.00 €
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	2 751.00 €
13188	Subvention	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 000.00 €
	Total des ressources	225 705.00 €
	Prélèvement sur le fonds de roulement	- €
	Total équilibre du tableau de financement	225 705.00 €
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 000.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	- €
2154	Installations, matériel et outillages techniques	6 200.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €
2184	Mobilier	6 600.00 €
	Total des emplois	43 800.00 €
	Apport au fonds de roulement	181 905.00 €
	Total équilibre du tableau de financement	225 705.00 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 ;**
- **VALIDE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024, telle qu'elle est présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 05-07-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – VERSEMENT DES PARTICIPATIONS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS RA-SOLEIL D'OR ET SAAD

Monsieur Le Président rappelle qu'afin de préserver l'équilibre réel de nos budgets annexes, il a été prévu le versement de participations du budget principal vers les budgets annexes.

Compte tenu du budget supplémentaire, des budgets annexes de la RA-SOLEIL D'OR et du SAAD, il apparaît un déficit de fonctionnement :

- Pour la RA-SOLEIL D'OR de 74 999.01 €
- Pour le SAAD de 13 661.36 €

Afin de pallier ces déficits, Monsieur le Président propose que le CIAS verse une subvention à ses deux budgets pour un montant de 88 660.37 €.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **VALIDE le versement des subventions sur les budgets RA-SOLEIL D'OR à hauteur de 74 999.01 € et SAAD à hauteur de 13 661.36 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président,

Daniel JOLLIT



La secrétaire de Séance,

Marie NAUDIN